



Sélectionner un produit

- Veuillez sélectionner -



PICTOR PRO BASF FRANCE SAS

Mis à jour le 24/08/2021

N° AMM :
2050075TYPE DE PRODUIT :
PPPSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référenceTÈRE AUTORISATION :
14/06/2005**AUTORISÉ****SECONDS NOMS COMMERCIAUX :**[ALLER AUX USAGES](#)

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

Boscalid

Sous forme de : boscalide : 500 g/kg

FORMULATION

Granulé dispersable

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Fongicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

[SYRMOA WG](#)[TROPIC](#)[BOSCATOP](#)[PULCO](#)[MASTOR WG](#)[BONAFIDE](#)[RASPUT](#)[ROPIC](#)

Conditions d'emploi générales

Protection de l'opérateur

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;
- pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Protection de l'opérateur

Dans le cas de l'utilisation d'une lance sous serre

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Sur Culture basse (< 50 cm)

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Sur Culture haute (> 50 cm)

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Protection du travailleur

- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Respect LMR

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Conditions d'emploi du matériel utilisé

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Délai de rentrée

- 6 heures

Environnement milieu

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Respect LMR

- Ne pas planter des choux-raves, des épices ou des plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires à usage alimentaire moins de 12 mois suivant un traitement avec une préparation à base de boscalide.

Classement

TCC2 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2

AA : Pas de mention d'avertissement

PHRASE DE RISQUE

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES AUTORISÉS

15203201 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
0,5 kg/ha	1	-	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/07/2011

15203203 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Phoma

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
0,5 kg/ha	1	-	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/07/2011

15203202 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclérotiniose

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
0,5 kg/ha	1	-	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/07/2011

16573205 Haricots et Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 kg/ha	2	-	7 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

- 2 applications avec un maximum de 2 kg/ha/an dans le cadre de rotations annuelles de cultures.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

03/08/2015

16563202 Haricots*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses (1)

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 kg/ha	2	-	7 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement autorisé sur haricot (frais).

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/07/2011

15503201 Lin*Trt Part.Aer.*Phoma

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
0,5 kg/ha	2	-	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

15/07/2011

00607005 Porte graine - Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Maladies des taches foliaires

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
0,5 kg/ha	1	-		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

03/08/2015

00604006 Porte graine - Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Maladies à sclérotés

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
0,5 kg/ha	1	-		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

03/08/2015

00606004 Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Trt Part.Aer.*Maladies à sclérotés

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 kg/ha	2	-		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

03/08/2015

00606008 Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Trt Part.Aer.*Phoma

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 kg/ha	2	-		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

03/08/2015

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

Il n'y a pas d'usages correspondants.

Version produit v13.1